

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

ECW/CM/LXX/20

Original: anglais

**SOIXANTE-DIXIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Abidjan, les 20 et 21 juin 2013

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Abidjan, juin 2013



INTRODUCTION

1. La Soixante-Dixième Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue les 20 et 21 juin 2013, à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire. Cette réunion à laquelle ont pris part les Ministres en charge des Affaires de la CEDEAO et des Finances, a été présidée par S.E.M. Charles Koffi DIBY, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire et Président du Conseil.

2. Les Etats membres suivants ont été représentés :

- République du BENIN
- BURKINA FASO
- République du CAP-VERT
- République de COTE D'IVOIRE
- République de GAMBIE
- République du GHANA
- République de GUINEE
- République de GUINEE-BISSAU
- République du MALI
- République du NIGER
- République fédérale du NIGERIA
- République du SENEGAL
- République de SIERRA-LEONE
- République TOGOLAISE

3. Les institutions et agences spécialisées suivantes de la CEDEAO étaient également représentées :

- La Commission de la CEDEAO ;
- Le Parlement de la CEDEAO ;
- La Cour de Justice de la Communauté ;
- L'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS) ;
- Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)
- Le Centre Régional pour les Energies Renouvelables et l'Efficienne Energétique de la CEDEAO (CEREEC)
- L'Autorité de Régulation Régionale du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC);
- La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ;
- Le Système d'Echange d'Energie Electrique de l'Afrique de l'Ouest (WAPP) ;

- Le Centre de Développement du Genre de la CEDEAO ;
- Le Centre de la Jeunesse et des Sports de la CEDEAO.

4. La liste des participants est jointe en annexe du présent rapport.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. Le Président du Conseil des Ministres, S.E.M. Charles Koffi DIBY, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire, dans son discours d'ouverture, a d'abord souhaité la bienvenue à Abidjan à l'ensemble des Ministres participant à la soixante dixième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO.

6. Il a rappelé l'objectif de cette présente rencontre qui est de faire une évaluation à mi –parcours des activités de la CEDEAO à travers les différents rapports du Président de la Commission sur l'état de mise en œuvre des questions institutionnelles et structurelles.

7. Il a cet effet invité ses Collègues à l'examen du rapport intérimaire 2013 du Président de la Commission qui devra permettre de ressortir les avancées dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale.

8. A cet égard , il a rappelé les conclusions de la 19eme Réunion Ministérielle sur le dialogue politique entre l'Union Européenne et la CEDEAO tenue le 16 mai 2013 à Bruxelles qui a permis de convenir avec nos Partenaires de la nécessité de conclure d'ici la fin de cette année, les négociations sur l'Accord de Partenariat Economique.

9. Sur la crise malienne et ses conséquences humanitaires, il s'est réjoui de la signature de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali et a tenu au nom du Président en de la CEDEAO, S.E.M. Alassane OUATTARA et du Conseil des Ministres, à féliciter le Médiateur de la crise malienne, S.E.M. Blaise COMPAORE, pour ses efforts ayant permis la conclusion de cet important Accord mais aussi les partenaires traditionnels pour leur soutien aux efforts de développement, de sauvegarde et de consolidation de la paix dans la sous-région.

10. Sur ce, il a déclaré ouvert les travaux de la 70eme session ordinaire du Conseil des Ministres.

11. Souhaitant à son tour la bienvenue aux délégations ministérielles, le Président de la Commission a rappelé le contexte politique dans lequel se tient la

70^e session ordinaire du Conseil des Ministres et qui se caractérise par une stabilisation progressive notamment en Guinée Bissau et au Mali. Au-delà de la mise en place d'un gouvernement de large ouverture, Il a souligné le consensus de tous les acteurs Bissau-guinéens autour du pacte de régime adopté en avril 2013 dans la perspective de la tenue des élections en novembre 2013. Concernant le Mali, le Président de la Commission s'est félicité du formidable travail abattu par l'ensemble des troupes sur le terrain puis a salué la mémoire des héros tombés au champ d'honneur, notamment, feu Général Yaye Garba, Chef d'Etat-major Adjoint de la MISMA. Il a surtout indiqué que la transformation de la MISMA en une Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies telle que autorisée par la Résolution 2100 du CSNU devra permettre de consolider les efforts de stabilisation en cours dans ce pays. Dans cette perspective, le Président de la Commission a salué le sens de responsabilité qui a prévalu dans le processus de dialogue entre Bamako, le MNLA et le HCUA et qui a abouti à la signature par les parties concernées d'un Accord dans le souci d'aller vers la paix. Condamnant les récentes attaques terroristes contre la République du Niger, le Président de la Commission a exprimé la solidarité de la CEDEAO avec cet Etat Membre, puis réaffirmé la détermination de la région à ne ménager aucun effort jusqu'à la pacification complète de l'espace communautaire.

12. Abordant l'état d'avancement des chantiers d'intégration, le Président de la Commission a notamment indiqué le tournant décisif dans lequel la région s'inscrivait avec la finalisation du processus de mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) CEDEAO. Il en appelé au soutien politique unanime des membres du Conseil pour faire du TEC une réalité. Aussi a-t-il souligné l'opportunité de cette mise en place pour la reprise des négociations de l'APE. Dans l'optique de conclure un APE régional porteur de développement, le Président de la Commission a souligné le travail de révision du scénario de libéralisation qui a été fait et qui permet de disposer de nouvelles mesures d'offre d'accès au marché devant permettre la relance des discussions avec la partie européenne.

13. Le Président de la Commission a enfin exprimé ses très vifs remerciements à SE.M Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire Président en Exercice de la CEDEAO, pour son implication personnelle dans l'amélioration de la situation sécuritaire de la région et dans la consolidation du processus de construction communautaire. Il a également salué la forte mobilisation de tous les partenaires de la CEDEAO notamment pour le succès de la Conférence Internationale de soutien au Développement du Mali tenue le 15 mai 2013 à Bruxelles et pour leur accompagnement dans la mise en œuvre des programmes de la CEDEAO.

14. Le texte intégral des discours sont joints en annexe du présent rapport.



II. ELECTION DU BUREAU

15. Le Bureau suivant a été élu :

- Président - République de Côte d'Ivoire
- Rapporteurs - République du Ghana
- République de Guinée-Bissau

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

16. L'Ordre du Jour suivant a été adopté :

- I. Cérémonie d'ouverture
 - Allocution d'ouverture du Président du Conseil
 - Déclaration du Président de la Commission de la CEDEAO
- II. Adoption du Projet d'Ordre du Jour et du Programme de Travail
- III. Election du Bureau
- IV. Session à huis clos.

POINTS POUR DECISION

- V. Présentation et examen du Rapport intérimaire 2013 du Président de la Commission de la CEDEAO
- VI. Présentation et examen du Rapport sur l'état d'exécution des Tâches assignées à la Commission par la 69^{ème} Session du Conseil des Ministres de la CEDEAO
- VII. Présentation et examen du Rapport du Contrôleur financier portant sur l'exercice 2012
- VIII. Présentation et examen du Rapport de la 13^{ème} Réunion du Comité de l'Administration et des Finances
- IX. Présentation et examen du Rapport du Comité d'Audit
- X. Examen du Projet d'Ordre du Jour de la 43^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

- XI. Mémoire du Président de la Commission portant augmentation du nombre des Commissaires de 9 à 15

POINTS POUR APPROBATION

- XII. Rapport des Ministres des Finances sur le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO
- XIII. Rapport sur l'état d'avancement des négociations APE
- XIV. Rapport sur l'Autorité régionale de la Concurrence de la CEDEAO
- XV. Rapport de la Réunion des Ministres du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales
- XVI. Rapport des Ministres de la CEDEAO en charge des Infrastructures, du Transport, des TIC et des Ressources en eau
- XVII. Rapport sur les conclusions de la 10^{ème} Réunion des Ministres de l'Energie de la CEDEAO
- XVIII. Mémoire sur l'Acte additionnel relatif à l'établissement et à la mise en service de Postes-frontières juxtaposés entre les Etats membres de la CEDEAO
- XIX. Rapport de la Onzième Réunion des Ministres de la CEDEAO pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (CEREEC)
- XX. Rapport des Ministres sur la Politique régionale de la Recherche
- XXI. Rapport des Ministres de la Santé de la CEDEAO
- XXII. Rapport de la réunion des Ministres de la Sécurité

AUTRES POINTS

- XXIII. Divers
- XXIV. Adoption du Rapport
- XXV. Motion de remerciements
- XXVI. Cérémonie de clôture

IV. RESULTATS DES TRAVAUX

Points pour Décision

Point 5: Présentation et examen du Rapport intérimaire 2013 du Président de la Commission de la CEDEAO

17. Le rapport intérimaire 2013 a été présenté par le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO.

18. Il ressort dudit rapport que la région a enregistré un taux de croissance positive, qui la classe parmi les régions les plus performantes du continent, avec des projections du PIB de l'ordre de 7% en 2013, contre 6,6% en 2012. Ce dynamisme de l'économie régionale tient principalement à la consolidation de la croissance des grandes économies de la zone CEDEAO, à savoir le Nigeria (7,2%), la Côte d'Ivoire (8%), le Ghana (6,9%), le Bénin (5,1%) et le Sénégal (4,0%). D'autres Etats membres devraient également enregistrer des taux de croissance significatifs, notamment la Sierra Leone (17,1%), la Gambie (8,9%), le Liberia (7,5%), le Burkina (7,0%), le Mali (4,8%), la Guinée (4,5%) et la Guinée Bissau (4,2%).

19. S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail de la Communauté, le Président a mis l'accent sur les progrès accomplis durant le premier semestre 2013. Il a souligné à cet égard que des avancées notables ont été enregistrées et a réaffirmé l'engagement de la nouvelle équipe dirigeante à maintenir cette dynamique afin de réaliser la mission qui lui a été assignée.

20. Au titre de l'intégration économique et monétaire, il a mis en exergue le travail accompli afin d'assurer l'harmonisation des politiques économiques et financières des Etats membres de la CEDEAO, dans le cadre du Mécanisme de surveillance multilatérale de la CEDEAO et de la mise en œuvre de la feuille de route définie pour le programme de la monnaie unique de la CEDEAO. Celle-ci doit conduire à la mise en place de la deuxième zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) et la création de la monnaie unique de la CEDEAO à l'horizon 2020.

21. En ce qui concerne la mise en place de l'union douanière, le Président de la Commission a fait le point des activités mises en œuvre, qui ont abouti à la finalisation du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, citant à cet égard la réunion extraordinaire des ministres des Finances de la CEDEAO qui s'est tenue du 18 au 20 mars 2013 à Praia, qui a permis l'approbation des projets de texte du TEC CEDEAO.



22. Evoquant les négociations liées aux Accords de partenariat économique (APE), le Président de la Commission a fait état de la finalisation et de l'adoption par le Comité ministériel de suivi, du document général portant sur les APE.

23. Il a mis en lumière les recommandations formulées à l'occasion d'une rencontre de concertation organisée par la Commission, en collaboration avec les institutions compétentes des Etats membres et des représentants de la société civile. L'objet de cette réunion était de réviser le protocole relatif à la libre circulation des personnes et des biens, d'élaborer un plan d'action approprié pour la vulgarisation du texte, et d'en supprimer les dispositions obsolètes qui constituent une entrave à la mise en œuvre du Protocole.

24. S'agissant de la mise en valeur des ressources naturelles de la région, le Président a souligné que la Commission poursuit les efforts engagés afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes identifiés dans le cadre du développement de l'agriculture et des ressources minérales. Il a par ailleurs fait le point des activités entreprises durant le premier semestre 2013, dans la perspective des recrutements concernant 52 postes essentiels et de la réforme institutionnelle.

25. Le Président a indiqué que la Commission a poursuivi son rôle de premier plan dans les efforts de la région et de la communauté internationale pour stabiliser la situation politique et sécuritaire de la région, particulièrement au Mali et en Guinée-Bissau. S'agissant du Mali, les efforts menés par la Commission ont permis le déploiement de la MISMA qui, avec le soutien de l'armée Française (SERVAL), a freiné les insurgés dans leur avancée et libéré les principales villes du Nord du pays. Sur le front politique, elle a facilité le développement et la mise en œuvre de la feuille de route de la transition au Mali, assuré l'assistance électorale aux Etats membres et renforcé les capacités du Réseau des Institutions Nationales des Droits de l'Homme à faire face aux défis humanitaires que connaît la région. La Commission a également entrepris une évaluation globale du Système d'Alerte précoce aux fins d'améliorer ses capacités à apporter une réponse efficace aux conflits auxquels sont confrontés les Etats membres.

26. Enfin, le Président a fait un large tour d'horizon des activités menées au titre du développement et de la mise en œuvre des programmes d'infrastructures de la région.

27. Après avoir évoqué les perspectives pour la dernière partie de l'année 2013, il a lancé un appel à tous les dirigeants politiques afin qu'ils continuent de soutenir les programmes de la CEDEAO, afin de favoriser la création d'un espace

économique régional viable et favorable à la réalisation de l'objectif de l'intégration régionale.

28. Le Conseil a félicité la Commission pour la qualité du Rapport et des mesures entreprises.

29. A la fin de cette présentation, le Conseil a demandé des précisions sur des questions soulevées et a adopté le rapport après ces explications.

Point 6: Présentation et Examen du mémorandum sur les Tâches assignées par le Conseil des Ministres de la CEDEAO, à l'issue de sa 69^{ème} Session Ordinaire

30. La Commission a présenté un rapport faisant le point sur l'état d'avancement de chacune des tâches qui lui avait été assignées, assorti de commentaires pour chacune d'entre elles.

31. A l'issue de la présentation, les membres du Conseil ont demandé des éclaircissements sur certains points, puis ont adopté le rapport après avoir obtenu les explications requises.

Point 7: Présentation et Examen du Rapport du Contrôleur financier portant sur l'exercice 2012

32. Ledit rapport, porte sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, et concerne les institutions de la Communauté auxquelles le Conseil des Ministres avait alloué des ressources financières provenant du prélèvement communautaire et d'autres sources, au titre du budget 2012. Il s'agit, outre la Commission de la CEDEAO, du Parlement et de la Cour de Justice de la Communauté ainsi que du Groupe intergouvernemental de Lutte contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Les budgets du Centre de la CEDEAO pour le développement du Genre (CCDG), du Centre de Coordination des Ressources en Eau et du Centre de développement de la Jeunesse et des Sports de la CEDEAO, sont inclus dans celui de la Commission de la CEDEAO.

33. Le Conseil des Ministres, lors de sa soixante-septième session, a approuvé au titre de l'exercice 2012, un budget d'un montant de 167.319.510 UC au profit des institutions de la Communauté susmentionnées, soit une baisse de 8% par rapport à l'exercice précédent. Ce budget devait être financé à partir du prélèvement communautaire, à hauteur de 147.047.008 UC, des arriérés de contributions, pour un montant de 600.000 UC, des financements extérieurs, à concurrence de 19.494.447 UC et de diverses autres sources dont le montant se

chiffre à 178.005 UC. Près de 88% de ce financement devaient provenir des ressources de la Communauté et 12% de l'extérieur.

34. Le montant total des recettes enregistrées, à la clôture de l'exercice sous revue, se chiffre à 223.735.592 UC, soit 34% du chiffre budgétisé pour le compte de l'exercice. Les recettes provenant du prélèvement communautaire, soit 219.048.634 UC, représentent 98% du montant total enregistré. D'autre part, sur le montant reçu au titre du prélèvement communautaire, 136.845.905 UC (62%) ont été décaissés pour financer les programmes et les activités des différentes institutions. S'agissant des arriérés de contributions, le Niger est le seul pays ayant effectué un versement à ce titre au cours de l'exercice, avec 324.887 UC. Quant aux financements extérieurs, leur montant s'élève à 4.573.423 UC (23% des prévisions budgétaires) tandis que les revenus provenant de diverses sources se chiffrent à 113.535 UC. Les recettes réalisées pour le compte de la période, au titre du prélèvement communautaire, ont été à un niveau satisfaisant.

35. Des problèmes continuent de se poser en ce qui concerne la réception en temps opportun des informations sur la liquidation, le recouvrement et le reversement des montants liés au prélèvement communautaire. Les états relatifs à la liquidation du prélèvement continuent d'accuser du retard. Certains états concernant la liquidation, le recouvrement et le dépôt du produit du prélèvement dans les comptes bancaires prévus à cet effet pour la période sous revue ont été reçus, mais souvent avec du retard. Le Nigeria continue de contrôler et de limiter l'accès au compte ouvert au nom de la CEDEAO à la Banque centrale du Nigeria, pour recueillir le produit du prélèvement communautaire. En dépit de la Décision A/DEC.4/01/05 de la Conférence et du Règlement C/REG.1/9/03 du Conseil des Ministres de la CEDEAO, qui prévoient un contrôle effectif des comptes bancaires dédiés au prélèvement communautaire par la Commission (ex-Secrétariat) de la CEDEAO, l'accès audit compte bancaire au Nigeria demeure bloqué pour la Commission. En dépit de tous les efforts déployés par cette dernière pour faire lever ce blocage, aucune solution n'a encore été trouvée. Un appel est par conséquent lancé une fois de plus au Conseil pour la recherche d'une solution durable à ce problème.

36. S'agissant des arriérés de contributions, à trois années du délai du 31 décembre 2015 fixé pour leur règlement, aucune action concrète n'a été prise afin de faciliter le recouvrement des soldes restants. La Commission est invitée à négocier des plans de recouvrement avec les différents états membres concernés. Quant auxdits Etats il leur est recommandé d'envisager une révision à la hausse du taux du prélèvement communautaire, pour être en mesure de mobiliser les fonds nécessaires afin d'acquitter leur dette vis-à-vis de la Communauté, à l'exemple d'autres états membres.

37. En ce qui concerne les dépenses, le montant total des engagements au titre de la période s'élève à 129.028.614 UC, soit 77% des prévisions budgétaires de l'exercice. Les dépenses liées aux programmes se sont chiffrées à 64.711.286 UC, soit 52% du montant total des dépenses engagées. Quant aux dépenses administratives, elles s'établissent à 53.637.756 UC (41% du total) contre un montant de 8.953.404 UC consacré aux organes de direction et 1.726.168 UC représentant diverses autres dépenses. Le taux global d'exécution du budget et des programmes est satisfaisant, comparé à l'exercice précédent.

38. Il convient de signaler en outre que des paiements extrabudgétaires ont été effectués, liés principalement à la situation en Guinée Bissau et au Mali (8.089.466 UC), à l'organisation de missions d'observation d'élections (2.470.522 UC) et à l'octroi d'une assistance humanitaire à des états membres (946.333 UC). Ces différents décaissements ont été autorisés par le Président du Conseil des Ministres.

39. A la fin de la période sous revue, avec l'arrivée de onze (11) nouveau employés, l'effectif des institutions de la CEDEAO est passé à mille neuf (1009) agents dont vingt (20) fonctionnaires statutaires, trois-cent quatre-vingt-treize (393) professionnels et cinq-cents quatre-vingt-seize (596) agents locaux. L'effectif féminin était de deux-cent quatre-vingt-deux (282), soit 28% du total et une augmentation de 1% par rapport à l'exercice précédent. Il importe d'accorder une plus grande attention au nombre d'agents locaux recrutés au sein des institutions, en raison de la situation de sureffectif créée au niveau des services administratifs. La priorité doit être donnée au recrutement dans les départements de programmes.

40. Au 31 décembre 2012, le montant des engagements au titre des dépenses de personnel était de 51.166.990 UC, soit 97% de la dotation prévue à ce titre pour le compte de l'exercice et 40% des dépenses totales de la période. S'agissant du démarrage effectif du plan de pension du personnel des institutions de la CEDEAO, il n'a pas été enregistré de progrès notable à ce titre. Le Conseil d'Administration de ce Plan de pension est invité à accélérer le processus de mise en place de ce système prévu pour l'ensemble des institutions de la Communauté.

41. Un montant total de 257 million UC était détenu dans différents comptes bancaires par les institutions de la Communauté, à la fin de l'exercice sous revue. Sur ce montant, 197,8 millions UC concernaient des fonds liés au prélèvement communautaire et étaient pour une large part inaccessibles, en dehors de 43,9 millions US. Les institutions de la Communauté ont pour la plupart donné suite à la demande de rationalisation du nombre de comptes bancaires, ont ouvert des comptes séparés, réservés aux indemnités de séparation et placé les fonds excédentaires sous forme de dépôt à court terme.

42. A la fin du rapport, huit (8) recommandations ont été faites à l'endroit du Conseil des Ministres.

43. En ce qui concerne les recommandations spécifiques sur le Parlement de la CEDEAO, le Conseil a été informé que le Président du Parlement a mis en place un Comité pour traiter les questions qui ont été soulevées. Le Conseil a en outre été informé que le Comité a débuté ses travaux et a tenu une série de réunions et a imploré le Conseil de permettre au Parlement de finir son travail et de faire un rapport sur les progrès effectués au cours de la prochaine session du Conseil.

44. Le Conseil a félicité le Contrôleur financier par intérim pour la qualité de son rapport.

45. A l'issue des délibérations, le Conseil a adopté le rapport et a demandé au Contrôleur financier par intérim de présenter un rapport d'évaluation sur l'état d'avancement de ses recommandations au cours de la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.

Point 8: Présentation et Examen du rapport de la 13^{ème} Réunion du Comité de l'Administration et des Finances

46. Le rapport final de la 13^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances a été présenté par le président du Comité, M. TANON Félix, Directeur Afrique Subsaharienne et Océan Indien au Ministère d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire. Ledit rapport s'articule autour des points ci-après:

- Etat des Tâches assignées aux institutions de la Communauté
- Rapport 2012 du Contrôleur financier
- Code des Marchés et Manuel de Procédures révisé
- Proposition de renforcement des prérogatives du Parlement de la CEDEAO
- Préparatifs de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la CEDEAO en 2015

47. A l'issue des délibérations, le Conseil a adopté le rapport et les recommandations du Comité de l'Administration et des Finances.

Point 9 : Présentation et examen du Rapport de la 27^e Réunion du Comité d'Audit

48. Le rapport sommaire de la 27^e réunion du Comité d'Audit a été présenté au nom du Président du Comité, par M. Georges Codjoe. Il couvre les questions suivantes :

- Compte rendu sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'étude relative à la réforme institutionnelle, y compris l'évaluation du Bureau du Chef de l'Audit interne
- Compte rendu sur la finalisation et la mise en œuvre du Code des Marchés et du Manuel de procédures de passation de marchés
- Compte rendu sur la mise en œuvre du projet IPSAS/SAP
- Présentation sur le système TAMOSYS – mise en œuvre des activités en suspens et présentation de la version finale
- Examen du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur les états financiers 2011 des institutions et agences de la CEDEAO
- Observations générales sur les rapports des Commissaires aux Comptes
 - Insuffisance dans la mise en œuvre du nouveau Règlement financier ;
 - Difficultés dans la mise en œuvre des Accords de siège ;
 - Insuffisances dans la gestion administrative des salaires ;
 - Consolidation du budget et des états financiers ;
 - Lacunes au niveau du contrôle préalable des dépenses de certaines institutions ;
 - Non-examen à temps des états de rapprochement bancaire ;
 - Défaillances au niveau de la sauvegarde des données des systèmes d'information ;
 - Différence de change sur les salaires ;
 - Avances non régularisées ;
- Calendrier de préparation des états financiers 2012 par les institutions de la Communauté en prévision de leur vérification par le cabinet KPMG Ghana.

49. A l'issue de la présentation du rapport, le Conseil a félicité le Comité d'Audit pour la qualité du rapport qu'il a par la suite adopté, ainsi que les recommandations qui y sont contenues. Le Conseil a, en particulier, approuvé les états financiers de 2011 des Institutions et agences suivantes : le Parlement de la Communauté, la Cour de Justice de la Communauté, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA), le Centre de la CEDEAO pour le développement du Genre, l'Autorité régionale de régulation du secteur d'Electricité (ERERA) et le

Centre régional des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ECREEE).

50. S'agissant des états financiers 2011 portant sur la Commission, le Prélèvement communautaire et l'OOAS, les institutions ont été exhortées à résoudre toutes les questions en suspens pour mettre un terme à l'audit et finaliser les états financiers. Les avances posant des difficultés de régularisation à la Direction des Finances devront être portées à l'attention du CAF et du Conseil des Ministres pour leur radiation des livres comptables.

Point 10 : Examen du projet d'ordre du jour de la 43^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

51. La Commission a présenté un projet d'ordre du jour de la 43^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO. Le Conseil l'a examiné, a demandé des clarifications, puis l'a adopté tel que amendé.

Point 11 : Mémoire du Président de la Commission sur l'augmentation du nombre des commissaires, de neuf à quinze

52. La Commission a présenté un mémoire sur l'élargissement de la Commission et l'attribution des postes statutaires aux Etats membres. Dans son exposé, elle a rappelé le mémoire qui a été présenté au Conseil au cours de sa 11^{ème} Session Extraordinaire en juin 2012, ainsi que la Décision de la Conférence des Chefs d'Etat d'augmenter le nombre actuel de Commissaires de neuf (9) à quinze (15), afin d'assurer une participation effective et équitable de chaque Etat membre à la gestion générale de la Commission. La Commission a également rappelé les divers critères qui avaient été adoptés auparavant par la Conférence pour ce qui est de l'attribution des postes statutaires.

53. Conformément à ces critères, le Mémoire a présenté les diverses propositions relatives à :

- L'augmentation du nombre des Commissaires de neuf (9) à quinze(15) postes;
- L'attribution, la nomination et le mandat de la présidence et de la vice-présidence ;
- L'attribution, la nomination et le mandat des commissaires ;
- La sélection, la nomination et le mandat des directeurs généraux et des directeurs adjoints des organes spécialisées / institutions ;
- Les modalités d'attribution des postes statutaires ;
- Les postes statutaires occupés / vacants.

54. En ce qui concerne l'élargissement de la Commission, l'attribution, la nomination et le mandat de la présidence et de la vice-présidence, le Mémoire fait des propositions relatives aux départements spécifiques devant être dirigés par les divers Commissaires et présente deux scénarios en ce qui concerne les postes de Président et de Vice-président de la Commission.

55. En conclusion, la Commission a invité le Conseil à adopter les propositions contenues dans le Mémoire.

56. Le Conseil a formulé des observations et propositions concernant principalement :

- L'éclatement du département des Affaires Sociales
- Le volume d'activités de certains départements
- La liste des postes statutaires à pourvoir
- La rotation par ordre alphabétique qu'il faut tempérer en tenant compte des pays ayant déjà dirigé la CEDEAO
- Le choix entre les deux scénarios de rotation proposés
- La relation entre les propositions du mémoire et le travail d'audit institutionnel en cours

57. En conclusion le Conseil a demandé au Président de la Commission de réexaminer le Mémoire présenté, en tenant compte des observations qui ont été faites. En ce qui concerne les divers départements proposés, le Conseil a également chargé la Commission de tenir compte, autant que possible, des observations et propositions faites avant la soumission du mémoire à la Conférence, conformément à son instruction.

58. Cependant la délégation gambienne a émis deux réserves quant à cette conclusion du Conseil :

- Sur la question de l'élargissement de la Commission, conformément à la directive de la Conférence, la Gambie a émis une réserve et proposé que, dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Conseil veille à ce que l'opération soit réalisée de manière optimale et efficace pour tenir compte au mieux des intérêts de la Communauté. Compte tenu du fait que la phase 1 de la restructuration est prévue pour décembre 2013, la délégation gambienne propose que la Commission attende de recevoir le rapport du consultant chargé de la réforme institutionnelle pour s'en inspirer et permettre au Conseil d'adopter une décision sur le futur élargissement.

- Par ailleurs, la Gambie a également émis une réserve sur la non-répartition des postes statutaires et suggéré que la Commission fasse des nouvelles propositions sur la base des directives approuvées pour la répartition. La Commission devra présenter cette proposition au Conseil le plus rapidement possible, avant le prochain Sommet, afin que le Conseil puisse l'entériner et la soumettre à la Conférence en juillet, pour ratification. Le Conseil ne devra pas se présenter devant la Conférence avec une liste de postes vacants, pour lui demander de se prononcer à ce sujet.

POINTS POUR APPROBATION

Point 12 : Rapport des Ministres des Finances sur le Tarif extérieur commun de la CEDEAO

59. Le Rapport des Ministres de la CEDEAO, chargés des Finances sur le Tarif extérieur commun a été présenté par le Ministre des Relations Extérieures du Cap-Vert, M. Jorge Borges. Dans sa présentation, il a rappelé que la création du Tarif extérieur commun (TEC), conformément à la Décision A/DEC.17/01/06, répond à l'objectif de la Communauté en matière de création d'un marché commun en Afrique de l'Ouest, tel qu'il est contenu dans le Traité révisé de la CEDEAO.

60. Après sept (7) années de négociations (2006-2013) menées dans le cadre du Comité conjoint CEDEAO-UEMOA de gestion du TEC de la CEDEAO, la dernière version du projet de TEC, telle que validée par la 51^e session du Comité technique sur le commerce, les douanes et la libre circulation, réunie les 18 et 19 mars 2013 à Praia se présente comme suit :

N/S	Description	Taux	Ligne tarifaire
0	Biens sociaux essentiels	0%	85
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5%	2,146
2	Produits intermédiaires	10%	1,373
3	Biens de consommation finale	20%	2,165
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35%	130

61. Outre les trois (3) instruments de défense commerciale, les mesures de sauvegarde, les mesures antidumping et les mesures compensatoires, il existe quatre (4) textes supplémentaires pour accompagner la mise en œuvre du TEC. Il existe des règlements sur la liste des produits contenus dans la nomenclature

statistique et des tarifs de la CEDEAO, des intrants lourdement taxés, l'évaluation en douane et le prélèvement communautaire d'intégration.

62. Après débats, le Conseil a adopté le rapport et les textes réglementaires qui y sont annexés.

Point 13 : Rapport d'étape sur les négociations des APE

63. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement des négociations de l'Accord de Partenariat Économique. Dans sa présentation, elle a rappelé les modalités mises en place pour la négociation des nouveaux accords commerciaux prévus aux articles 35 et suivants de l'Accord de Cotonou, qui se déroule, pour notre région sous la configuration CEDEAO + Mauritanie depuis octobre 2003.

64. En suite elle a souligné que d'importants progrès ont été enregistrés sur l'ensemble des questions en discussion. En effet, sur les 114 articles du projet de texte de l'accord, un consensus a été trouvé sur 110 articles. Des divergences persistent néanmoins sur les points suivants :

- l'offre d'accès au marché,
- la prise en compte de l'impact des subventions agricoles de l'UE sur le commerce entre les deux régions ;
- l'inclusion dans le texte de l'APE de la clause NPF;
- l'inclusion dans l'APE de la clause de non-exécution qui introduit un lien entre les préoccupations liées au commerce et la question du dialogue politique, évoqué dans les articles 8, 9, 96 et 97 de l'Accord de Cotonou ;
- la demande à l'AO d'engager des négociations commerciales avec les pays en union douanières avec l'UE ;
- le financement adéquat des besoins découlant de l'APE,
- la demande de l'Afrique de l'Ouest d'introduire dans le protocole PAPED, le principe de l'additionnalité des ressources à mobiliser pour le financement de l'APE.

65. Prenant en compte les directives de la 41^{ème} session des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO tendant à rechercher les moyens de sortir de l'impasse, l'Afrique de l'Ouest a procédé à une analyse produit par produit qui lui a permis de revoir le scénario de libéralisation en procédant à une ré-catégorisation des produits dans l'offre d'accès. Cette analyse a été faite :

- en recherchant d'une part une cohérence entre l'offre et le TEC CEDEAO,

- d'autre part en collant aux impératifs de développement recherchés à travers une libéralisation commerciale, à savoir : l'accès à moindre coût à des facteurs de production, la protection de la production régionale, la préservation des revenus de l'État, la contribution à l'amélioration du bien-être des consommateurs, etc.

66. A travers cette analyse, les préoccupations soulevés par les États au regard de la compétitivité des secteurs de production de la région, la baisse du revenu des États, l'amélioration du bien-être des populations, de même que les autres évaluations faites par les États ont permis d'aboutir à des propositions qui ont été approuvées par les États à l'issue de la réunion du CMS des 21 et 22 mai à Praia et de la réunion régionale sur la libéralisation et le PAPED qui a eu lieu du 6 au 10 mai 2013 à Banjul. Il découle de ces propositions un scénario d'ouverture de 74,93% et de 25,07 d'exclusion.

67. En approuvant les recommandations contenues dans le rapport, le Conseil a donné les instructions suivantes :

- les Présidents de la Commission de la CEDEAO et de l'UEMOA, Négociateurs en Chef AO devront engager de nouvelles discussions avec la Partie européenne sur la base de nouvelles mesures d'offre d'accès au marché et d'un calendrier de démantèlement tarifaire qui assure le succès de la réforme, s'assurer du financement adéquat et de la mise en œuvre conséquente du PAPED. Engager un dialogue politique au plus Haut niveau entre les deux parties afin de faciliter les travaux techniques.
- Les Président de la Commission de la CEDEAO et de l'UEMOA devront par ailleurs prendre les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de la réunion du CMS de Praia ainsi que celles de la réunion régionale de Banjul sur l'offre d'accès au marché et sur le PAPED.
- Ils devront en outre mobiliser sur budget propre les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions prioritaires du PAPED.

Point 14 : Rapport sur l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO

68. Le Conseil a été saisi de la nécessité de porter un correctif à l'article 2 de l'Acte additionnel n° A/SA.2/12/08 portant création d'une Autorité régionale de la concurrence, adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2008. Cette correction devrait consister en l'alignement de la version française sur la version anglaise, conformément au consensus sur la structure de l'organe

directeur de l'Autorité régionale, à savoir que cette structure serait dirigée par Directeur de niveau statutaire et disposant d'un mandat de quatre (4) ans non renouvelable et deux (2) Directeurs adjoints qui seront recrutés dans le cadre d'un contrat permanent de manière à assurer une continuité au niveau du management. La raison d'être d'une telle structure se base sur la tendance politique vers une réduction des coûts administratifs et de la mise en place, si possible d'agences communautaires spécialisées à moindre frais.

69. En soulignant la nécessité de procéder à une telle correction, le Conseil a approuvé le projet d'Acte additionnel amendé et l'a recommandé à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour adoption

70. Le Conseil a adopté le mémorandum sur l'Autorité Régionale de la Concurrence

Point 15 : Rapport de la réunion des Ministres du Travail, de l'emploi et des Affaires sociales

71. Au nom du Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation Professionnelle de la République de Côte d'Ivoire, M. Brahima Kipeya KONE a présenté le Rapport de la réunion des Ministres du Travail, de l'Emploi et Affaires Sociales de la CEDEAO tenue le 7 Décembre 2013, à Dakar. Dans sa présentation, il a informé le Conseil que la Réunion avait pour objet d'adopter les documents suivants, relatifs aux programmes sociaux:

- Le Projet de Convention Générale de Sécurité Sociale de la CEDEAO, son Arrangement Administratif et les formulaires d'application y afférents, en faveur des travailleurs migrants ;
- Le Projet de Plan d'action pour l'emploi des jeunes de la CEDEAO ayant pour objectif d'accroître l'employabilité et la création d'emplois pour les jeunes ;
- Le Projet de Plan d'Action contre le travail des enfants visant à créer un environnement favorable à l'élimination du travail des enfants dans les Etats membres ;
- Le Projet d'Acte Additionnel portant création du Forum du Dialogue Social Tripartite de la CEDEAO, en vue de la promotion de la stabilité et de la paix sociales.

72. Les principales recommandations de la réunion ont été présentées comme suit :

- a. les Etats membres sont encouragés à prendre des mesures concrètes, en vue de l'extension des régimes de sécurité sociale existants, tout en tenant compte du plan de protection sociale des travailleurs de l'Economie Informelle et Ruraux (SPIREWORK) de l'Union africaine (Malabo, juillet 2011) ;
 - b. les Etats membres doivent promouvoir la sensibilisation à l'attention des populations, ainsi que le renforcement des capacités des structures et des acteurs pour mieux appréhender les questions de sécurité sociale ;
 - c. les Etats membres doivent mettre en place des Fonds pour l'Emploi des Jeunes, afin de faciliter l'accès au crédit des jeunes de la région. Au plan régional, la réunion ministérielle a adopté une *recommandation spéciale* au terme de laquelle une dotation en ressources, équivalant, au moins, à 10% du budget-programme de la Communauté devrait être consacrée aux actions en faveur des jeunes ;
 - d. les Etats membres doivent se doter de budgets conséquents, notamment dans les secteurs à forte potentialité de main d'œuvre tels que l'agriculture, les infrastructures, etc. pour promouvoir la création d'emplois ;
 - e. les Etats membres doivent élaborer des Plans d'Action contre le Travail des Enfants et les mettre en œuvre,
 - f. le Forum de la CEDEAO sur le Dialogue Social, avec ses composantes tripartites, doit être utilisé pour la sensibilisation et la mobilisation effective, au bénéfice des programmes communautaires, notamment le Plan d'Action de la CEDEAO sur l'emploi des jeunes ;
73. A l'issue des discussions, le Conseil a adopté le Rapport ainsi que les recommandations qui y sont contenues.

Point 16 : Rapport des Ministres de la CEDEAO chargés des Infrastructures, du Transport, des TIC, de l'Energie et des Ressources en eau

74. Le Ministre ivoirien des Infrastructures économiques, M. Patrick ACHI a présenté le rapport de la réunion des Ministres de la CEDEAO chargés des Infrastructures, du Transport, des TIC, de l'Energie et des Ressources en Eau sur le Plan d'action prioritaire du Programme de développement des Infrastructures en Afrique (PAP-PDIA), tenue le 9 novembre 2012 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire.

75. Dans sa présentation, il a porté à la connaissance du Conseil des Ministres que la réunion a approuvé le rapport des experts et la liste actualisée des projets d'infrastructure, la feuille de route pour le Plan de développement à long terme des infrastructures régionales de la CEDEAO, ainsi que la Résolution jointe au rapport.

76. Il a également mis en lumière les décisions majeures suivantes prises par la Réunion des ministres sectoriels:

- l'adoption de la liste validée des projets d'infrastructures régionaux à mettre en œuvre par la région;
- l'élargissement du champ d'application du Fonds de développement et de financement (FODETE) aux autres secteurs de l'infrastructure comme les TIC et les Ressources en Eau;
- L'utilisation d'une partie du Prélèvement Communautaire pour financer exclusivement la préparation et la mise en œuvre des projets d'infrastructures régionaux et pour renforcer la capacité de la BIDC. Une décision de la Conférence est attendue à cet effet.
- Une requête aux partenaires techniques et financiers, notamment à AUC, NPC et à la BAD afin qu'ils accordent la priorité au renforcement des capacités, à l'aide financière, à l'assistance technique et à tout soutien à la mise en œuvre de certains projets d'infrastructures régionaux.

77. En conclusion, il a invité le Conseil des ministres à adopter le Rapport ainsi que la Résolution, les annexes et les grandes décisions susmentionnées.

78. Après débats, le Conseil adopté le Rapport et les recommandations qui y sont contenues.

Point 17: Rapport sur les Conclusions de la 10e réunion des Ministres de l'Énergie

79. Le rapport de la 10^e réunion des Ministres de l'Énergie a été présenté par M. Adama TOUNGARA, Ministre ivoirien des Mines, du Pétrole et de l'Énergie. Dans sa présentation, il a rappelé la directive de la 42^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, instruisant les Ministres d'examiner les requêtes de la Gambie (31,90 millions de Dollars EU), du Mali (54,34 millions de Dollars EU) et de la Sierra Léone (21,8 millions de Dollars EU), pour qu'une assistance leur soit apportée dans la mise en œuvre des programmes énergétiques d'urgence et de formuler des recommandations appropriées à soumettre au prochain Sommet.

80. Il a souligné l'état de mise en œuvre de la politique et des programmes énergétiques de la CEDEAO, ainsi que les conclusions de la réunion des Ministres de l'Energie qu'il a soumis au Conseil pour examen et adoption.

81. En conclusion, le Conseil a été invité à adopter le rapport ainsi que les résolutions et textes qui y sont contenus.

82. Après débats, le Conseil a adopté le rapport et les recommandations y afférentes.

Point 18: Mémoire sur l'Acte Additionnel relatif à l'Etablissement et à la mise en œuvre des Postes-frontières Juxtaposés au sein des Etats membres de la CEDEAO

83. Le Mémoire sur l'Acte additionnel relatif à l'établissement et à la mise en œuvre de postes frontières juxtaposés au sein des Etats membres de la CEDEAO a été présenté au nom du Ministre ivoirien du Transport par M. Benjamin Daufangny SORO, Directeur de Cabinet au Ministère du Transport de la République de Côte d'Ivoire. Dans sa présentation, il a rappelé les diverses Décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en faveur du développement du transport et des secteurs apparentés, dont l'établissement de postes frontières juxtaposés dans le souci d'améliorer les contrôles conjoints et les formalités au passage des frontières.

84. Le Mémoire a mis en lumière les dispositions de l'Acte Additionnel, relatives à l'opérationnalisation des postes frontières juxtaposés dès leur construction, en fournissant entre autres des lignes directrices sur l'application harmonieuse des procédures dans toute la région.

85. Enfin, le Conseil des Ministres a été invité à approuver l'Acte additionnel afin de faciliter l'établissement, le fonctionnement et la gestion des postes frontières juxtaposés en Afrique de l'Ouest.

86. Après cette présentation, le Conseil a adopté le mémoire.

Point 19: Rapport de la Onzième Réunion des Ministres de la CEDEAO pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (CEREEC)

87. Le Président de la Réunion des ministres de l'énergie de la CEDEAO, M. Oluniyi ROBIN-COKER, ministre de l'Énergie et des Ressources en Eau de la Sierra Leone, a présenté le mémoire sur le Forum de Haut niveau de la CEDEAO-GFSE-ONUDI ainsi que les recommandations de la Réunion des

ministres de l'Énergie de la CEDEAO qui s'est tenue à Accra, au Ghana du 29 au 31 octobre 2012.

88. Eu égard à la nécessité d'améliorer l'environnement d'un accès accru aux services énergétiques dans la région de la CEDEAO et de permettre la diversification des sources d'énergie de la région, la Réunion des ministres de l'Énergie a adopté un Plan d'action commun visant à la mise en œuvre de l'initiative de l'Énergie pour Tous dans la région CEDEAO. Elle a également adopté (4) résolutions portant sur :

- La politique de l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO;
- La Politique de la CEDEAO sur l'Énergie Renouvelable;
- Le Programme d'hydro-énergie à petit échelle de la CEDEAO; et
- La stratégie de la CEDEAO sur la Bioénergie.

89. Dans sa conclusion, le ministre a informé le Conseil que le projet de Règlement relatif aux quatre documents lui est soumis pour examen et adoption alors que les deux actes Additionnels sur la Politique d'Efficacité Énergétique de la CEDEAO et la Politique d'Énergie Renouvelable de la CEDEAO lui sont présentés en vue d'être recommandés à la Conférence pour adoption.

90. Après cette présentation, le Conseil a adopté le rapport et toutes les recommandations y afférentes.

Point 20: Rapport de la Réunion Ministérielle sur la Politique de Recherche de la CEDEAO (ECORP)

91. Le rapport issu de la réunion du comité ministériel de la CEDEAO, tenue le 27 juin 2012 à Cotonou, au Bénin, a été présenté par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, il a indiqué que l'objet de la rencontre était d'examiner et de valider le rapport de la réunion des experts sur la Politique de Recherche de la CEDEAO. Les principales recommandations de ladite réunion portent sur les points suivants :

- Le Programme et les Termes de Référence ;
- La situation de la recherche scientifique dans la région CEDEAO ;
- Le Document de Politique régionale de la Recherche ;
- La structure organisationnelle prévue pour la mise en place de l'ECORP.

92. Dans la dernière partie du rapport, le Conseil a été invité à adopter le rapport relatif à l'ECORP.

93. A l'issue de cette présentation, le Conseil a adopté le rapport et les recommandations qui l'accompagnent.

Point 21: Rapport de la Réunion des Ministres de la Santé de la CEDEAO

94. Le rapport des Ministres de la Santé a été présenté par Dr. Raymonde Goudou COFFIE, Ministre de la Santé et de la Lutte contre le SIDA de la République de Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, elle a mis en exergue les faits marquants de la réunion qui s'articulent autour des points suivants :

- Le rapport annuel du Directeur général de l'OOAS
- Le rapport du Comité des experts de la Santé
- Le rapport du forum des partenaires de l'OOAS
- La présentation des expériences nationales
- Le lancement de la campagne de lutte contre les faux médicaments et le commerce illégal de médicaments
- La signature du cadre de collaboration entre l'OOAS et les industries pharmaceutiques de la région
- Les échanges avec les partenaires.

95. A l'issue de la présentation, une recommandation a été faite au Conseil pour l'adoption du rapport.

96. Le Conseil, après délibérations, a adopté le rapport et les recommandations qu'il contient.

Point 22: Rapport de la Réunion des Ministres de la Sécurité

97. Le Rapport de la Réunion des Ministres de la Sécurité de la CEDEAO qui s'est tenue le 25 juin 2012, à Abidjan, a été présenté par la Commission. Elle a indiqué que leur réunion a examiné et entériné les recommandations présentées par le Comité Technique en vue de la mise en œuvre effective du Protocole sur la Libre Circulation.

98. Elle a rappelé que l'adoption, le 29 mai 1979, du Protocole sur la Libre Circulation des Personnes, le Droit de Résidence et d'Établissement ainsi que les Protocoles connexes, avait pour objectif de lever tous les obstacles à la libre circulation des biens en vue de créer un marché unique en Afrique de l'ouest et de réduire les faiblesses des économies nationales.

99. Le Rapport a déploré le fait que les citoyens soient confrontés à des restrictions de leurs droits tels qu'ils sont prévus dans le Protocole sur la Libre

Circulation malgré la mise en place du cadre juridique plus de trente ans auparavant. Ces restrictions sont dues à la prolifération des postes de contrôle illégaux, l'extorsion dont les citoyens sont l'objet, les tracasseries aux frontières et l'ignorance des droits. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont déploré également, lors de leurs sommets annuels, le mauvais état des routes et la prolifération des postes de contrôle illégaux.

100. En conclusion le Conseil a été invité à adopter les dix (10) recommandations contenues dans le Rapport des ministres de la Sécurité de la CEDEAO.

101. Après cette présentation, le Conseil a adopté le rapport et toutes les recommandations y afférentes.

AUTRES POINTS

Point 23: Divers

102. La délégation sénégalaise a exprimé sa vive préoccupation face à l'empressement avec lequel la Cour de Justice de la Communauté s'est prononcée dans une affaire judiciaire pendante devant les juridictions nationales. Dans ce contexte, elle a réaffirmé la détermination des Autorités Sénégalaises d'engager et de poursuivre toutes les procédures en cours visant à sanctionner tous les actes de prévarication et/ou de mauvaise gouvernance dont se serait rendue coupable toute personne exerçant ou ayant exercé des charges publiques. Nonobstant ce qui précède, la délégation sénégalaise a informé le Conseil que les plus hautes Autorités nationales se réservent le droit d'évoquer cette question devant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

103. La Cour a précisé que sa mission est de servir les citoyens de la Communauté, en se conformant aux textes juridiques définissant son mandat et régissant son mode de fonctionnement.

104. La délégation gambienne a soulevé la question du choix des Etats membres abritant les institutions de la Communauté, indiquant que la Gambie figure parmi les rares pays n'ayant aucune institution de la CEDEAO sur son sol. Elle a annoncé avoir manifesté son intention d'accueillir l'Autorité de la Concurrence de la CEDEAO ou toute nouvelle institution. La Commission a pris acte de cet intérêt manifesté par la Gambie, rappelant que la Guinée Bissau avait également déclaré être disposée à abriter une institution. La Commission a en outre souligné qu'il existe des textes définissant les critères à remplir pour abriter une institution, critères dont il sera tenu compte au moment opportun.

105. La délégation de Sierra Leone a, pour sa part, évoqué les abondantes ressources dont dispose la sous-région et appelé à une accélération du processus d'intégration, en mettant l'accent sur des secteurs tels que le commerce, la libre circulation et les infrastructures. La Commission a marqué son adhésion avec les préoccupations exprimées par la Sierra Leone et rappelé à cet égard les différents programmes prioritaires en cours d'exécution dans les secteurs spécifiques cités.

106. S'agissant du recrutement en cours des cinquante-deux (52) postes essentiels à la Commission de la CEDEAO, le Conseil a exhorté la Commission de la CEDEAO à tenir compte de l'équilibre géographique, et d'accorder à cet égard la priorité aux pays sous-représentés au sein des institutions de la Communauté et en conformité avec les dispositions pertinentes de l'Article 4 du Traité Révisé.

Point 24: Adoption du Rapport

107. Le présent rapport a été adopté après amendements. Le Conseil des Ministres a également adopté trois communiqués ci-joints et qui sont relatifs : (i) à la signature de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali, (ii) au processus de transition en Guinée Bissau, (iii) et aux attaques terroristes contre la république du Niger.

Point 25: Mot de Clôture

108. Dans son mot de clôture, le Président du Conseil, S.E.M. Charles Koffi DIBY a remercié les membres du Conseil pour leurs contributions aux travaux de la réunion et pour l'esprit de camaraderie dont ils ont fait montre au cours de toute la session. Il a par la suite, déclarée close la soixante-dixième session du Conseil et souhaité à tous les participants un bon retour vers leurs destinations respectives.

FAIT A ABIDJAN LE 21 JUIN 2013



S. E. M. CHARLES KOFFI DIBY

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

**PRESIDENT
POUR LE CONSEIL DES MINISTRES**



MOTIONS DE REMERCIEMENTS

Les participants à la Soixante-dixième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO, tenue à Abidjan du 20 au 21 juin 2013, expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, au Gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire, pour l'hospitalité chaleureuse et typiquement africaine qui leur a été réservée à Abidjan ainsi que les excellentes dispositions prises afin d'assurer la réussite de leur réunion.

FAIT A ABIDJAN LE 21 juin 2013

LE CONSEIL